

Orientation Affectation post 3^{ème} : PHASE DEFINITIVE

DEUXIEME ETAPE : Formuler des vœux d'affectation

Quand : du 7 mai au 25 mai 2024

Comment :

Se rendre sur les services en ligne éducation :

- [cliquez ici](#)
- ou via la page d'accueil de l'ENT en cliquant sur

Choisir le profil responsable



Saisir ses codes EDUCONNECT (les mêmes que pour accéder à l'ENT)



Cliquez sur « Mes services »



Cliquez sur « Affectation »

Puis suivre les consignes afin de saisir vos vœux d'affectation :

- 10 vœux possibles dans l'académie
- 5 vœux hors académie

Résultat de l'affectation : Le 26 juin sur les [téléservices](#)

- Si votre enfant est « non affecté » : entretien avec le chef d'établissement (présentation procédure)
- Si votre enfant est « affecté » : Le 27 et 28 juin vous devrez confirmer son inscription toujours sur les téléservices.

La confirmation d'inscription n'empêche pas d'être appelé sur un vœu mieux classé pour lequel votre enfant serait en liste supplémentaire.

ATTENTION : sans confirmation en ligne la place sera considérée vacante et sera proposée aux élèves non affectés début juillet

